



## Il découvre sa paternité 5 ans après, que faire?

-----  
Par DLHEAL

Bonjour,

Je vous expose ici la situation d'un proche et non la mienne.

Ce proche pense avoir découvert que l'une de ses relations passagère a eu des enfants de lui, des jumelles, sans lui en parler. Son doute est presque une certitude étant donné que sa compagne actuelle a également eu une grossesse gémellaire, et que la date de naissance des enfants, en prenant compte des mois de grossesse, coïncide avec le moment où il a eu cette relation de quelques nuits.

Mais voilà, les filles ont cinq ans, bientôt six. En effet la mère n'a jamais annoncé sa grossesse au -supposé- père. Leur relation a duré deux semaines et il n'a jamais eu de nouvelles après ça. C'est en tombant sur les réseaux sociaux de la jeune femme qu'il a vu qu'elle avait eu des jumelles et fait le lien avec la grossesse de sa compagne. De plus, en voyant les photos des filles il a trouvé une forte ressemblance physique avec lui même. (Ce que je confirme étant membre de sa famille)

S'il avait été mis au courant par la mère quand elle était enceinte, il aurait voulu prendre ses responsabilités dès le début, ce dont il a été privé sans le savoir pendant ces cinq ans. Si le lien de filiation est bien établi par test ADN ou par confirmation de la mère, il voudrait prendre sa place de père malgré cette triste situation.

Il souhaite que cela se passe au mieux pour les enfants et est prêt à trouver un accord avec la mère si possible, il est également prêt à entamer des procédures si besoin.

Quel recours sont possibles dans son cas?

Excusez moi du long texte, je n'ai pas réussi à plus synthétiser la situation.  
Merci d'avance pour votre aide!

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il peut tenter de prendre contact avec la mère pour lui demander confirmation.

Ensuite, s'il est convaincu être le père, il peut aller les reconnaître dans la mairie de son choix.

Si la filiation est déjà établie à l'égard d'un autre, ou s'il n'a pas assez d'informations pour reconnaître les enfants, il va falloir passer par une procédure judiciaire.

Une reconnaissance tardive (après la première année des enfants) lui donnera les devoirs d'un père mais pas automatiquement l'autorité parentale. Il faudra le consentement de la mère ou l'accord du juge.

Dans tous les cas, même si la mère semble prête à coopérer, je lui conseille de voir rapidement un avocat. S'il compte exercer activement son rôle de père, avec droit de visite et autorité parentale, il va falloir faire des démarches juridiques. Au vu du contexte, même si ça se passe bien dès le départ, l'avocat évitera des problèmes.

-----  
Par kang74

Bonjour

Il serait utile de vérifier que les enfants n'ont pas été reconnus par un autre .  
Si non , il peut faire une reconnaissance en Mairie .

Si oui, il faudra qu'il conteste la paternité, s'il le peut encore .  
Ce n'est pas l'aspect biologique qui est prépondérant .

Reconnaître les enfants c'est en premier lieu avoir le devoir de subvenir à leurs besoins .

Il pourra demander des droits , mais ils seront toujours mis en place par rapport à l'intérêt des enfants : donc non, il ne pourra pas s'impliquer comme il le souhaite mais comme on lui en donne le droit .

Donc oui, dans un premier qu'il voit avec la mère à l'amiable, histoire d'avoir au minimum des informations plus précises ( prénoms des enfants, date de naissance, lieu de naissance) pour la suite éventuelle .